

**LES
DOCKS** L'entrée
en Seine
DE SAINT-OUEN

**ELABORATION DE LA CHARTE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DU PROJET
DES DOCKS DE SAINT-OUEN**

*

**Note préparatoire au Pôle Citoyen du 24 juin
2009**

Synthèse des réflexions

Apport à cette note

De

Denise Bourdier et Bruno Vassal

Membres du Pôle citoyen

et respectivement

secrétaire général et président d'Acqso

Préambule

Les élus de la Ville de Saint-Ouen et son aménageur, SEQUANO Aménagement, ont souhaité que **les membres du Pôle Citoyens contribuent à l'élaboration de la Charte de développement durable du quartier des Docks**. Les élus de la ville et la Séquano ne souhaitent pas que les membres du pôle citoyen contribuent et encore moins activement à l'élaboration de quoi que ce soit. Pour preuve, Il n'y a eu aucune réponse à la contribution d'Acqso au schéma directeur des docks, pas même un accusé de réception et encore moins une mise en débat des propositions. Afin d'informer, débattre et recueillir la parole citoyenne, un programme de cinq rencontres thématiques a été défini : les mixités (9 octobre 2008), l'éco-quartier des Docks (10 décembre 2008), la mobilité durable (11 février 2009), l'état des sols et de la nappe (25 mars 2009), les énergies (6 mai 2009). Ce programme thématique a été complété par des Ateliers portant sur l'aménagement du futur parc urbain des Docks et des berges de la Seine. Des comptes-rendus de séances ont été rédigés de façon à capitaliser les réflexions.

La présente note constitue le support de la réunion de synthèse. Elle a pour objectif de dresser le bilan des réflexions, remarques et points de vue sur l'ensemble des sujets mis au débat. Elle sera l'occasion de préciser les suites et les approfondissements nécessaires.

Introduction

Lors de la première réunion du Pôle Citoyens sur le thème « l'éco-quartier pour les Docks », six enjeux de développement durable ont été soulignés par le Pôle Citoyens :

1. L'éco-quartier des Docks doit pourvoir concilier qualité de vie dans le quartier et compacité urbaine
2. L'éco-quartier des Docks doit s'intégrer dans la ville existante
3. L'éco-quartier des Docks doit intégrer les enjeux de santé publique
4. L'éco-quartier des Docks doit prendre en compte le patrimoine local et le mettre en valeur
5. Le projet d'éco-quartier des Docks doit pouvoir évoluer dans le temps
6. L'éco-quartier des Docks doit s'élaborer dans une démarche participative

C'est autour de ces six enjeux qu'est structurée la présente note. Elle est nourrie des différents comptes-rendus de séances et se présente sous la forme d'une synthèse des points de vue (éléments partagés, recommandations du Pôle Citoyen, sujets en débat) sur les différents thèmes abordés.

L'éco-quartier des Docks doit pourvoir concilier qualité de vie dans le quartier et compacité urbaine

Lors de la réunion du Pôle Citoyen sur le thème « éco-quartier », **les sujets abordés**, autour de ce 1^{er} enjeu de développement durable, sont liés aux partis pris d'aménagement du futur quartier des Docks. **Certains sont partagés** par l'ensemble des membres du Pôle Citoyen :

- la solidarité à l'échelle métropolitaine et locale en terme d'objectif de construction de logements, notamment sociaux (40% minimum du parc à venir), en terme de maintien des services à la grande ville (TIRU / SYCTOM et CPCU),

Ce dernier point est cependant lié à la problématique de la santé publique qui est abordé dans le 3^{ème} enjeu de développement durable.

- la mixité comme composante essentielle du projet des Docks et facteur de la qualité du cadre de vie, d'animation urbaine et d'attractivité,

Extrait de la présentation faite au Pôle Citoyen lors de la réunion du 9 octobre 2008 sur le thème des mixités :

La mixité est prise en compte par le projet dans des dimensions complémentaires :

- la mixité sociale et la diversité des logements et des habitants,
- la diversité des fonctions (logements, équipements, commerces, services, bureaux, activités non-tertiaire) à l'échelle du quartier et de l'îlot, voire de l'immeuble,
- la mixité des modes de déplacements (à pieds, en vélo, en transport en commun, en voiture) et la diversité des flux (hiérarchisation et partage de la voirie, etc.),
- la mixité des paysages (urbains, verts, fluviaux, industriels) et la diversité des biotopes (plantation d'alignement et/ou de pleine-terre, trame verte, trame bleue, zone humide)
- la mixité des trames urbaines (appuyées sur l'histoire, les échelles, les fonctions) et la diversité des formes urbaines (variation des hauteurs, des densités et compacités, des espaces publics).

Recommandation du Pôle Citoyen extraite du compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2008 sur le thème des mixités :

Si le principe des mixités sociales et fonctionnelles n'est pas contesté à l'échelle de la ZAC, le Pôle Citoyen suggère qu'il soit également appliqué à l'échelle du bâtiment.

- la présence d'espaces publics et d'espaces verts généreux, la requalification du quartier, la création d'un grand parc urbain en lien avec le fleuve et l'aménagement des bords de Seine,

Extrait du compte-rendu de la réunion de l'atelier parc et berges du 8 avril 2009 sur le programme du parc :

En 2007, une consultation citoyenne (réalisée sur la base d'un questionnaire **élaboré par le Pôle Citoyen faux élaboré par des citoyens sans aucune aide de la mairie** fait apparaître les attentes et propositions de plus de 650 Audoniens pour l'aménagement du parc et des berges de Seine. Ces éléments ont permis l'élaboration d'un cahier des charges citoyen. Les ateliers parc ont permis de préciser collectivement le programme pour le parc et les berges. Celui-ci doit :

- fixer les règles du jeu (les contraintes, les possibles et les besoins de la collectivité, le rôle des différentes parties prenantes) et être un document de référence pour le lancement du concours européen,

- permettre de réfléchir aux cheminements et aux usages entre le parc et les berges de la Seine de façon cohérente (même si l'aménagement des berges relève de la compétence du Conseil général),
- prendre en compte les éléments existants (les paysages et les perspectives, les atouts naturels, la végétation, la présence de l'eau, les bâtiments d'intérêt, les jardins ouvriers sur des terrains sains),
- intégrer les équipements supports de(s) l'animation(s) diurne et nocturne du parc (infrastructures d'accès, jardins partagés en lien avec les jardins ouvrier et les serres municipales¹, espaces culturels, de jeux, de restauration)

Sur proposition du Pôle Citoyen, le travail sur le programme doit continuer, notamment sur :

- la question de l'animation diurne / nocturne et de l'ouverture / fermeture du parc,
- la question de la sécurité
- la question des matériaux des mobiliers et aménagements
- la question de la gestion différenciée des espaces
- l'aspect intergénérationnel des espaces et aménagements

Une réflexion en cours, entre le ville et l'aménageur, porte sur la mise en accessibilité du parc au moins temporairement avant sa livraison finale en 2013.

D'autres posent questions. La forme urbaine, la compacité et la hauteur du bâti sont des sujets qui sont revenus à plusieurs reprises dans les débats et avec différentes clés d'entrée : les mixités, la santé publique en lien avec la proximité des installations du SYCTOM et de la CPCU, les ombres portées, le recours aux énergies renouvelables, etc.

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle citoyens du 10 décembre 2008 sur le thème l'éco-quartier des Docks :

« Les réponses opérationnelles apportées par le projet visent à construire un quartier compact, un bâti en densité et en hauteur ouvert sur la Seine et le parc. Plusieurs bâtiments allant jusqu'à 50 mètres de hauteur sont notamment programmés. Ces orientations font débat au sein du Pôle citoyen. »

Celui-ci propose notamment de réfléchir à des formes urbaines intermédiaires, même si elles sont plus consommatrices d'espace.

Des éléments d'information ont été ponctuellement apportés (objectif de construction de logements, densités à la parcelle = espaces dégagés au sol, soucis de varier les hauteurs proposées, etc.), mais un débat de fond sur le thème de la compacité et des formes urbaines est souhaité par le Pôle citoyen.

Outre le débat sur la forme urbaine, la réunion du Pôle Citoyen sur le thème « énergies » a permis d'aborder **plusieurs sujets qui sont partagés par le Pôle Citoyen** :

- la définition d'objectifs exemplaires en matière de :
 - performance énergétique des bâtiments (logements et bureaux) et des espaces publics,

¹ La pérennité des serres municipales dans le parc est un élément en négociation.

Recommandation du Pôle Citoyen extraite du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2009 sur le thème des énergies :

Cependant, une recommandation est formulée par le Pôle Citoyen : « *Les principes de l'architecture bioclimatique doivent être utilisés au maximum dans le projet pour maîtriser à la source les consommations.* »

- production et de recours aux énergies locales ou renouvelables pour répondre aux besoins énergétiques des constructions neuves (chaleur et électricité),

Recommandations du Pôle Citoyen extraites du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2009 sur le thème des énergies :

« *Les potentialités de recours aux énergies renouvelables sont importantes sur le site des Docks : plus de 100% des besoins énergétiques des constructions neuves peuvent être couverts. La question de la mise en complémentarité des différentes sources devra être au cœur des prochains débats.* »

« *Les arbitrages devront permettre de répondre aux objectifs de performance énergétique tout en garantissant la qualité architecturale du quartier et le respect des autres objectifs de développement durable fixés (rétention de l'eau pluviale à l'amont à l'aide de toitures végétalisées, etc.). La dimension financière va également rentrer en compte, cependant elle doit être appréhendée en coût global, c'est-à-dire en tenant compte de l'investissement, mais également du coût de fonctionnement des installations, du temps d'amortissement des installations et de gains financiers réalisables.* »

« *Le site des Docks dispose déjà d'un réseau de chaleur lié aux installations du SYCTOM et de la CPCU. Les études montrent que cette solution permet de couvrir les besoins en chaleur de la ZAC : c'est une solution qui doit être approfondie. La consommation énergétique des Docks est estimée à moins de 1% de la production des installations situées sur le territoire de Saint Ouen.* »

Ce texte n'est pas une recommandation du pôle citoyen.

- la diffusion auprès des opérateurs urbains d'un cahier des charges ambitieux mais réaliste qui leur permette de travailler avec liberté et d'exprimer leur savoir-faire,
- la charte de développement durable et les messages volontaristes portés par la Ville et SEQUANO Aménagement doivent inviter les propriétaires des bâtiments existants pour qu'ils transforment leur bien et contribuent à l'exemplarité du quartier.

Rappel des souhaits d'approfondissement / propositions formulés :

- par le Pôle Citoyen :
 - approfondir la réflexion sur la **mutualisation des serres municipales** avec les communes voisines sans suite
 - être associé à la réflexion sur la définition des **jardins partagés** (superficie, gestion, animation) sans suite
 - rendre public et diffuser largement le **programme final du parc** sans suite
 - approfondir le débat sur la **compacité et les formes urbaines** sans suite
- par les élus de la ville de Saint-Ouen :
 - annexer la **consultation citoyenne sur le parc** au programme final
 - approfondir, en lien avec les propositions du Pôle Citoyen, le travail sur le **programme du parc** (qui doit rester souple sur certains sujets en négociations)

² qu'est ce que cela veut dire.? Rester souple qui vis à vis de qui ?. Les négociations entre qui et qui ?

- poursuivre les négociations avec le Conseil général sur la question de l'**aménagement de la RD1**
- approfondir la réflexion sur la **mise en accessibilité du parc**, au moins temporairement, **avant sa livraison** finale en 2013
- approfondir la réflexion sur la faisabilité (technique, financière, ...) de recours aux **énergies renouvelables** et la complémentarité entre les différentes sources potentielles repérées
- approfondir le débat sur la question du **futur pôle énergétique**

Liste des documents référencés dans les comptes-rendus

- Thème mixités :
 - Note explicative sur le PLU
 - Fiches thématiques réalisées dans le cadre des réunions de concertation avec les personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration du PLU
- Thème éco-quartier :
 - Délibération municipale sur la participation à l'appel à projet régional Nouveau Quartier Urbain et au concours national Eco-quartier
 - Argumentaire réalisé par une participante sur l'éco-quartier de Fribourg
- Thème énergies :
 - Plaquette du ministère du Logement et de la Ville et de l'ADEME sur *les économies d'énergie dans le bâtiment*

² par exemple sur l'avenir des serres municipales

L'éco-quartier des Docks doit s'intégrer dans la ville existante

Le Pôle Citoyen a souhaité mettre en avant ce thème pour réussir l'intégration et l'articulation du futur quartier des Docks avec la ville existante.

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle citoyens du 10 décembre 2008 sur le thème l'éco-quartier des Docks :

« Le futur quartier des Docks ne doit pas être une vitrine mais un prolongement de la ville reflétant sa diversité et sa complexité. »

Certains sont partagés par l'ensemble des membres du Pôle Citoyen :

- l'ancrage des réflexions sur l'aménagement du futur quartier dans un espace élargi, en lien avec les quartiers limitrophes, le projet urbain de la ville de Saint-Ouen et les grands projets environnants (éco-quartier de l'Ile-Saint-Denis, cité du cinéma Besson, ...)

Recommandation du Pôle Citoyen extraite du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2008 sur le thème l'éco-quartier des Docks :

« Introduire en permanence dans les réflexions et dans les débats les projets et actions qui concernent les quartiers limitrophes. »

- le respect des continuités des fonctions commerciales et culturelles existantes

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle citoyens du 9 octobre 2008 sur le thème des mixités :

L'attractivité des Docks, notamment en termes commercial et culturelle, constitue un axe de travail important. Des évolutions du projet en témoignent :

- le déplacement du cours urbain sur la rue des Bateliers dans la perspective de la rue Ernest Renan et de la Porte de Clignancourt, les membres du pôle citoyens n'ont pas eu à discuter de cette évolution du schéma directeur et n'ont pas validé cette option
- la conservation de la halle ALSTOM, qui outre son intérêt architectural offre des possibilités originales d'usages, et d'autres éléments du patrimoine.

Proposition du Pôle Citoyen extraite du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2008 sur le thème l'éco-quartier des Docks :

Un membre du Pôle Citoyen propose que soit organisée une réunion sur le thème de la continuité des fonctions commerciales et culturelles audonienne au sein des Docks. Cette réunion pourrait être élargie à la question du développement économique et de l'emploi. Cette proposition est jugée utile par l'ensemble des participants. La date reste à fixer. Propositions sans suite à ce jour

- le respect des continuités de la fonction déplacement et les réflexions sur la mobilité durable

La réunion du Pôle Citoyen sur le thème des mobilités durables a permis de préciser les consensus autour de la mobilité des personnes au sein des Docks, notamment :

- le principe d'organisation de la mobilité au sein des Docks à partir du piéton en inversant le sens des priorités (piéton > cycliste > transport en commun, voiture)
- la réflexion sur l'agencement urbain de proximité (mixité des fonctions, équilibre habitat – emploi, ...)
- le partage de la voirie, l'importance du développement d'un réseau de liaisons douces (piéton, cycle) et de l'aménagement de coutures entre les différents modes de transport (inter-modalité, pôles de mobilité-services, billettique unique, ...)

Recommandations du Pôle Citoyen extraites du compte-rendu de la réunion du 11 février 2009 sur le thème de la mobilité durable au sein des Docks :

« Intégrer aux réflexions sur le développement du réseau de bus au sein des Docks, la présence du terminus de bus au niveau du carrefour Pleyel (infrastructure qui pourrait répondre aux besoins locaux) »
« Réfléchir la diversification de l'offre en transport au cœur des Docks : piéton, vélos, bus, auto-partage (plutôt que autolib'), métro dans le but d'atteindre tous les points du secteur et d'être en connexion avec les autres territoires (limitrophes et plus lointain) »

- le principe de requalification des voies principales en « rues pacifiées » permettant le rétablissement des continuités urbaine et paysagères de la ville vers la Seine et la réappropriation de l'espace public par les habitants et usagers
- la politique de stationnement allant dans le sens d'une maîtrise progressive de la place de la voiture sur l'espace public (abaissement de la norme planché fixant, dans le PLU en révision, le nombre de places de parking par logement, réflexion sur la mutualisation des places de stationnement) de façon à accompagner les changements de mentalités nécessaires, y compris des populations ou activités professionnelles qui semblent ne pouvoir se passer de véhicules individuels aujourd'hui

Recommandations du Pôle Citoyen extraites du compte-rendu de la réunion du 11 février 2009 sur le thème de la mobilité durable au sein des Docks :

« Accompagner les changements de comportements des habitants volontaires par la mise en place de mesures d'usage, tels que des déposes-minute pour les personnes à mobilité réduite, pour le chargement / déchargement de choses lourdes ou volumineuses, les livraisons des courses, etc. »
« Prendre exemple sur les expériences de mutualisation de parking existantes dans certains quartiers de Paris. »

Le Pôle Citoyen propose de réfléchir, à l'image du quartier Vauban à Fribourg, à des solutions alternatives permettant aux habitants d'être acteur de leur mobilité : laisser le choix aux habitants d'utiliser un parking en silo en bordure du site, de construire leur parking à proximité de leur logement, de reconvertir ces espaces laissés libres en espaces verts mutualisés, etc.

Par ailleurs, dans l'attente de l'approbation du PLU et de la mise en application de la nouvelle norme planché, le Pôle Citoyen souhaite que soit proposé des solutions qui permettent d'éviter de se retrouver dans des situations incohérentes (obligation de construction d'une place de parking supplémentaire en cas de construction ou extension d'un logement alors que le besoin n'est pas là).

- la participation des élus de la Ville et de SEQUANO Aménagement aux réflexions sur l'aménagement des voies périphériques départementales et sur le développement du réseau de transport en commun, etc.)

Il faut noter que les débats sur le thème des mobilités durables n'ont pas couverts tout le champ des possibles. En effet, la mobilité des biens (desserte des activités non-tertiaires présentes sur le site, fret / logistique urbaine par la route, le fer, le fleuve, ...) et la mobilité des informations n'ont pas été traités.

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 11 février 2009 sur le thème de la mobilité durable

...

Il est demandé par le Pôle Citoyen que « les partis pris en terme de desserte alternative (moins nuisante et moins polluante) des unités industrielles, en particulierité du SYCTOM, soient abordés lors d'une prochaine réunion du Pôle citoyen. Dans ce cadre, des solutions telles que : des camions électriques, des bateaux-péniches, etc. peuvent-elles être imaginées ? » sans suite à ce jour

D'autres posent questions :

- dans les différentes réunions, la RD1 est l'objet de débats et de propositions

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 11 février 2009 sur le thème de la mobilité durable

...

Dans le cadre du projet, trois hypothèses (l'enterrement, le dévoiement, le décalage de la RD1) ont été étudiées par SEQUANO au regard de leur faisabilité technique, temporelle et financière et de leur impact environnemental. Les avantages d'un décalage de la voie par rapport à la Seine apparaissent potentiellement meilleurs. Ces hypothèses doivent faire l'objet d'études approfondies, dont les résultats seront communiqués au Pôle Citoyen.

Le Pôle Citoyen propose un traitement alternatif de la RD1 visant au report de la voie à l'intérieur du quartier en contournement du parc urbain. Cette proposition nécessite d'être étudiée plus avant : au regard du trafic et des enjeux de circulation liés à la RD1, des stratégies d'aménagement des communes voisines, du Conseil général, ...

SEQUANO Aménagement s'engage à analyser cette proposition à l'aide de sa grille de critères et à la comparer avec les 3 hypothèses ci-dessus pour en rendre compte au Pôle Citoyen.

D'autres alternatives sont proposées :

- la mise en circulation en sens unique sur 2 voies distinctes : 1) vers la rue Dhalenne par la voie de contournement du parc, 2) vers Clichy le long d'une RD1 à l'emprise diminuée
- la fermeture le dimanche de la RD1 dans son état actuel à l'image des voies sur berge à Paris

- un certain nombre d'incertitudes liées aux grands projets de développement des transports en commun (prolongement de la ligne 14, création d'Arc Express, mise en

service de la navette fluviale Saint-Denis – la Défense via Saint-Ouen) contraignent la conception du projet des Docks

Rappel des souhaits d'approfondissement / propositions formulés :

- par le Pôle Citoyen :
 - approfondir la réflexion sur la **continuité des fonctions commerciales et culturelles**, voire le **développement économique** et l'**emploi**
 - être informé sur le développement du **réseau vélib'** à Saint-Ouen
 - étudier les conditions de réalisation et de gestion d'un **système d'auto-partage** (ou d'autolib') en laissant place à l'innovation (par exemple : alimentation électrique des véhicules par l'énergie issue de l'activité du SYCTOM ou de la CPCU)
 - étudier la faisabilité de **solutions alternatives de stationnement** au sein des Docks,
 - être informé des résultats des études approfondies des hypothèses de traitement de la RD1 sans suite depuis le 11 février
- par les élus de la ville de Saint-Ouen :
 - poursuivre les échanges / négociations avec les acteurs des transports (SNCF, RFF, Port autonome de Paris, RATP, STIF, Conseil général, etc.) sur la question des **mobilités durables**
 - approfondir les **propositions alternatives de traitement de la RD1** formulées par le Pôle Citoyen
 - approfondir la question de la **desserte alternative des unités industrielles**

Liste des documents référencés dans les comptes-rendus

- Proposition pour le schéma directeur d'aménagement : le parc et les berges sans RD1 (Denise Bourdier – association ACQSO, 11-02-2009)

L'éco-quartier des Docks doit intégrer les enjeux de santé publique

Si le caractère essentiel de ce 3^{ème} enjeu de développement durable, n'est pas remis en question, **les sujets abordés font l'objet de débats** au sein du Pôle Citoyen et d'assemblées publiques à l'échelle de la ville de Saint-Ouen, **qui demandent à être suivis et élargis**.

Il s'agit notamment de :

- La qualité de l'air extérieur et l'impact sanitaire des rejets de fumées dus au fonctionnement des deux unités industrielles (SYCTOM, CPCU) et les nuisances liées au trafic de poids lourds nécessaire à leur desserte (particulièrement pour le SYCTOM où 500 camions bennes à ordures ménagères arrivent chaque jour)

Recommandations du Pôle Citoyen extraites du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2008 sur le thème l'éco-quartier des Docks :

« Les grands services à l'agglomération seront maintenus sur le site mais devront évoluer pour être plus performants sur le plan environnemental et de la santé publique.

Il est nécessaire alors de :

- *Faire part, à la CPCU et au SYCTOM, des exigences du projet en matière de santé et d'environnement,*
- *Faire preuve d'une vigilance singulière quant à leurs émissions dans l'air,*
- *Exiger de la CPCU un passage à des sources d'énergie renouvelable moins émettrices de polluants et de gaz à effet de serre, la biomasse. »*

Extrait de l'article « Incinération des déchets : la Ville décide un contrôle citoyen » paru dans le journal *A Saint-Ouen* n°77, suite au débat public du 24 avril 2009 :

Lors cette réunion publique, les Audoniens ont fait part de leur inquiétude quant aux impacts sanitaires de la présence de l'incinérateur d'ordures ménagères à Saint-Ouen, notamment dans les Docks pour les futurs habitants du quartier. Les débats sont aujourd'hui controversés mais la Ville a décidé, en respect du principe de précaution, de mettre en place plusieurs moyens de renforcer la transparence et la vigilance quant à l'activité de l'usine :

- la mise en place d'un contrôle citoyen à l'image de la démarche de la Ville d'Issy-les-Moulineaux,
- informer la population en publiant dans le journal de la Ville les relevés de mesures et toutes les informations concernant l'usine,
- solliciter régulièrement les experts afin qu'ils répondent aux questions des habitants,
- créer un comité local de vigilance composé d'élus, des représentants des associations, des syndicalistes du site et d'un panel de personnes qualifiées,
- participer aux réunions de la Commission locale d'information et de surveillance (Clis),
- demander qu'un capteur Airparif soit installé à Saint-Ouen,
- demander au SYCTOM d'organiser des visites plus fréquentes de l'usine.

Les débats ont permis d'aborder la question du futur pôle énergétique et du projet de regroupement et d'évolution des unités industrielles que sont le SYCTOM et la CPCU.

- L'état des sols et de la nappe

La réunion du Pôle Citoyen sur le thème de l'état des sols et de la nappe a permis de préciser les consensus et les demandes du Pôle Citoyen, notamment :

- l'importance de la connaissance et du suivi dans le temps de la qualité sanitaire des sols

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 25 mars 2009 sur le thème l'état des sols et de la nappe :

Les investigations sont en cours, mais les premiers résultats révèlent des pollutions de sols (terrains Ville de Paris, terrains Wibrotte) et des pollutions de la nappe sous forme diffuse, ces dernières s'avérant peu impactantes du point de vue sanitaire. Les travaux de dépollution des sols seront réalisés sur les terrains dont SEQUANO Aménagement a la charge selon une méthodologie encadrée par les autorités compétentes et une surveillance de la pollution de la nappe sera mise en place, des services d'usages du sol et de la nappe définies. Les autres propriétaires fonciers sont également soumis à des obligations d'études et de dépollution des sols selon les mêmes méthodologies. Cependant SEQUANO Aménagement ne dispose pas d'une totale liberté vis-à-vis de ces données.

Le Pôle Citoyen demande que :

« - l'état des sols et de la nappe soit connu, suivi et que les actions de traitement réalisées soient tracées afin de conserver la mémoire, en priorité sur les terrains dont SEQUANO Aménagement a la charge

- SEQUANO Aménagement joue le rôle d'œil extérieur pour faire valoir la conscience éthique avant la conscience financière dans les analyses et travaux de dépollution engagés sur les autres terrains
- les élus de la Ville de Saint-Ouen soient les garants de la qualité sanitaire du site pour les habitants. »

- la nécessité de faire évoluer le projet urbain en fonction des résultats des analyses de sols

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 25 mars 2009 sur le thème l'état des sols et de la nappe :

Le Pôle Citoyen demande que les ajustements du projet urbain en fonction des résultats des analyses soient expliqués à la population.

- l'importance de l'information de la population et de la diffusion des informations de manière transparente

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 25 mars 2009 sur le thème l'état des sols et de la nappe :

Vue la complexité du sujet, l'importance des enjeux et les risques, le Pôle Citoyen demande que la population soit informée, sensibilisée pour être en mesure de se saisir de la problématique, de se mobiliser et de pouvoir peser dans les décisions des administrations ou institutions concernées.

Dans le but d'améliorer la surveillance de l'évolution des pollutions dans le temps, et de responsabiliser la population dans cette tâche, il est demandé que les résultats des investigations et les mesures prises en matière de remise en état des sols soient accessibles au public sous une forme simple et compréhensible.

Sans suite à ce jour, malgré des demandes réitérées de publication de la cartographie des pollutions du site

Au cours des différentes réunions, les membres du Pôle Citoyen ont demandé à ce que les sujets de débat soient élargis pour approfondir cet enjeu de développement durable à :

- La gestion des ordures ménagères

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 10 décembre 2008 sur le thème l'éco-quartier des Docks :

Il est demandé par le Pôle Citoyen que les partis pris en terme de gestion des ordures ménagères pour le futur quartier soient présentés et mis en débat lors d'une prochaine réunion du Pôle citoyen (exemple des études de faisabilité menées sur la solution de collecte pneumatique).

- L'assainissement et la gestion des eaux pluviales

Extrait du compte-rendu de l'atelier du 8 avril 2009 sur le thème du programme du parc :

Le Pôle Citoyen demande que soient présentés et mis au débat les partis pris en terme de gestion de l'eau sur le site des Docks : eaux usées, eaux pluviales, en lien avec la Seine et la problématique du risque d'inondation.

Sans suite à ce jour

Rappel des souhaits d'approfondissement / propositions formulés :

- par le Pôle Citoyen :
 - être informer dans le temps et en toute transparence sur la **qualité de l'air et l'état des sols et de la nappe** et impliqué dans de suivi des démarches engagées sans suite à ce jour
 - être informé et débattre des partis pris en matière de **gestion des ordures ménagères** sur le site des Docks sans suite à ce jour
 - être informé et débattre des partis pris en matière de **gestion de l'eau** sur le site des Docks
- par les élus de la Ville de Saint-Ouen :
 - être les garants de la **qualité sanitaire** du site pour les habitants
 - poursuivre les **échanges / négociations avec SYCTOM et CPCU** sur l'évolution de leurs pratiques
 - informer la population sur les sujets liés à la question de la **santé publique**
 - mettre en place des **démarches de suivi** sur ces questions impliquant et responsabilisant les Audoniens

L'éco-quartier des Docks doit prendre en compte le patrimoine local et le mettre en valeur

L'enjeu de la prise en compte et de la mise en valeur du patrimoine du site (éléments historiques, paysagers, fluviaux, bâtis, etc. référencés, par ailleurs, dans différents documents officiels) a été **jugé essentiel** pour la réalisation de l'éco-quartier des Docks.

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 10 décembre 2008 sur le thème l'éco-quartier des Docks :

« Ces éléments singuliers de la mémoire du lieu sont pour certains à conserver et à mettre en valeur. »

Des recommandations ont été formulées dans ce sens par le Pôle citoyen :

« - Prendre en considération le devenir du patrimoine des Docks à partir des inventaires déjà réalisés

- Reconvertir les lieux singuliers

- Garder la mémoire des lieux et la mettre en valeur par exemple dans le cadre de la création d'un musée de l'histoire et de la mémoire du site »

Cet enjeu a également fait l'objet de **premiers débats** lors des Ateliers de travail sur le parc et les berges de la Seine (voir ci-dessus le 1^{er} enjeu de développement durable).

Extrait du compte-rendu de la réunion de l'atelier parc et berges du 8 avril 2009 sur le programme du parc :

Le Pôle Citoyen propose que le travail sur le programme du parc des berges continue et intègre notamment une réflexion sur l'évolutivité des éléments d'intérêt existants et la transmission du patrimoine du site.

La ville propose l'organisation d'un débat à l'échelle de la ville sur la question du témoignage des activités humaines du territoire.

Un **travail réalisé par le Pôle Citoyen** met en avant différents éléments du patrimoine bâti à conserver (en tout ou partie) et à réhabiliter : le bâtiment de l'ancienne usine Lesieur, la Halle Thomson, la Gare des Docks, les logements de la Compagnie d'électricité le long de l'avenue Victor Hugo.

Le pôle citoyen propose que soit organisée une réunion de **synthèse sur ce thème** où seraient **exposés et mis en débat les partis pris**, en lien avec la politique patrimoniale globale mise en place à l'échelle de la Ville (projet d'extension de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP, existante autour du secteur des puces, ...).

Rappel des souhaits d'approfondissement / propositions formulés :

- par le Pôle Citoyen :
 - o être informé et débattre des partis pris en matière de **prise en compte et de mise en valeur du patrimoine**
- par les élus de la Ville de Saint-Ouen :
 - o approfondir, à l'échelle de la ville, le débat sur la question du **témoignage des activités humaines d'un territoire**

Liste des documents référencés dans les comptes-rendus

- Thème éco-quartier :
Etat des lieux patrimoniaux des Docks de Saint-Ouen réalisé par le Conseil général de Seine-Saint-Denis
Projet d'Echappée douce portée par les associations Les Genvirannes, La terre est bleue comme une orange, Friche en ville

Les demandes écrites de membres du pôle citoyen pour la conservation de bâtiments et d'objets existant sur le site des docks n'a eu aucune suite. Les plans fournis depuis ont rasé les bâtiments de l'usine lesieur, rien n'a été annoncé pour les autres sauf pour la halle dont les plans ont montré qu'elle était éventrée

Les deux points suivants constitue des éléments de méthode ou des moyens qui conditionnent, aux yeux du Pôle Citoyen, la réussite de l'éco-quartier et des enjeux définis ci-dessus.

Le projet d'éco-quartier des Docks doit pouvoir évoluer dans le temps

Les différents plans et images du projet diffusées, au fil des diverses réunions avec le Pôle Citoyen, présentent des évolutions réelles : la conservation et la valorisation de la grande halle Alstom, le déplacement du cours urbain vers la rue des Bateliers, etc. D'autres plans illustrent différentes hypothèses qui sont en cours d'étude : un dévoiement potentiel de la RD1, l'accueil d'ateliers de maintenance de la RATP, l'accueil d'un complexe sportif...

Le schéma directeur (cadre stratégique pour le projet), les cartographies et images produites constituent des outils de dialogue ouvert entre acteurs du projet et avec les habitants. **Ils permettent de travailler, d'échanger, de comparer des solutions, en toute logique ils sont amenés à évoluer.** Les membres du pôle citoyen n'ont jamais eu l'occasion de comparer des solutions. Ils n'ont pas eu non plus l'occasion de voir mis en œuvre dans le schéma directeur des solutions qu'ils proposent .

La réalisation du projet des Docks s'inscrit dans un horizon de 15 à 20 ans. Le projet sera affiné de manière itérative au fil du temps, des résultats des études techniques, en fonction des opportunités, en correction de nouveaux paramètres qui auront évolués, etc.

Le caractère évolutif du projet urbain des Docks est partagé par le Pôle Citoyen. Cette phrase ne veut rien dire. Le projet des docks n'est pas évolutif. Il se construira sur une échelle de temps. Les membres du pôle citoyens n'ont pas eu à apprécier un aménagement ou un îlot qui pourraient évoluer

Cel

L'éco-quartier des Docks doit s'élaborer dans une démarche participative

La participation du plus grand nombre d'acteurs (habitants, usagers, professionnels et institutionnels) permettra aux élus de faire les meilleurs choix et de construire collectivement le projet d'aménagement des Docks de Saint-Ouen.

Extrait du compte-rendu de la réunion du Pôle Citoyen du 10 décembre sur le thème de l'éco-quartier :
La démarche d'information et de participation à l'élaboration du projet d'aménagement des Docks a déjà permis de rencontrer plus 1.500 Audoniens dans le cadre des Dialogues pour Saint-Ouen. D'autres dispositifs

de concertation et de recueil de la parole citoyenne sont mis en place : Maison des projets, Pôle citoyen, Ateliers parc et berges, Débats avec les salariés des entreprises des Docks.
Cette démarche s'inscrit en complémentarité avec la concertation autour du PLU qui offre de nouvelles occasions d'échanger sur le projets des Docks (réunion avec les partenaires institutionnels, réunions et enquêtes publiques, ...).

Les participants au Pôle Citoyen reconnaissent l'intérêt de ce dispositif de concertation mis en place par la Ville de Saint-Ouen : le Pôle constitue un lieu d'information, de suivi du projet des Docks, de recueil de la parole citoyenne autour des différents thèmes abordés. Mais le souhait est exprimé de voir évoluer le dispositif vers une véritable démarche de co-élaboration du projet des Docks.

Des propositions d'amélioration ont été formulées : sans suite à ce jour

- Définir clairement les règles du jeu de la concertation dans une charte
 - o les acteurs en présence dans le cadre du projet urbain et les relations qui les lient
 - o le rôle des acteurs concertés
 - o l'objectif des dispositifs de concertation mis en place (type et niveau d'information recherchés)
 - o le cadre dans lequel se place la réflexion
- Elargir la participation des Audoniens
 - o au Pôle Citoyen
 - o à d'autres formes de participation pour toucher d'autres publics
- Faciliter la participation des Audoniens
 - o aborder avec pédagogie des sujets concrets qui parlent aux Audoniens
 - o diffuser en amont des réunions l'ordre du jour et des documents simples, clairs, lisibles par tous et utiles à la préparation des séances,
 - o organiser un accès à l'information : images, comptes rendus de séances, ...
 - o élaborer un dossier documentaire autour du projet urbain mis à jours régulièrement et explicitant les concepts, les hypothèses, les choix réalisés
- Réfléchir à ce que pourraient être les dispositifs de participation des futurs habitants du quartier
- Réfléchir à la mise en place de véritables instances de co-élaboration et de prise en compte de la parole citoyenne dans les décisions politiques en général